

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, le **mardi 8 septembre 2015 à 19 h**, à laquelle sont présents la **mairese Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, André G. Carrier, Jean-Claude Duff, Jean Ranger et Robert Benoit**, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairese selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 3 août 2015;
- 3. Affaires découlant du procès-verbal**
- 4. Période de questions**
- 5. Administration générale**
 - .1 Addenda au contrat de service Infotech;
 - .2 Approbation du budget pour la tenue de l'élection partielle du 25 octobre 2015;
 - .3 Offre de services-conseil déposée par Le Groupe GE pour un projet de diminution du bilan de la consommation de mazout;
 - .4 Autorisation visant à rendre accessibles à la MRC de Memphrémagog, les données inscrites au portail GMR de Recyc-Québec;
- 6. Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 8 septembre 2015;
- 7. Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Projet clé en main pour l'installation d'un troisième site de communication pour le Service de sécurité incendie;
- 8. Transport, voirie**
 - .1 Contrat de déneigement hiver 2015-2016 des immeubles municipaux;
 - .2 Contrat de déneigement hiver 2015-2016 de l'entrée et de la station de communication à l'ex-centre Butters;
 - .3 Contrat de déneigement hiver 2015-2016 de la caserne Nord;
 - .4 Contrat de déneigement hiver 2015-2016 des bornes sèches, des glissières de sécurité et du stationnement sur la Route 112;
 - .5 Contrat de déneigement hiver 2015-2016 du chemin Bryant's Landing, du quai et du stationnement, des chemins Bishop, Dufresne et Patterson (aire de virage compris);
- 9. Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Résolution autorisant la fermeture et l'aliénation d'une surlargeur de la rue du Lac-des-Sittelles;
 - .2 Résolution autorisant la fermeture et l'aliénation d'une surlargeur de la rue du Lac-des-Sittelles et autorisant l'ouverture du lot 1388-69 comme constituant une partie de la rue du Lac-des-Sittelles;
 - .3 Demande de permis de PIIA 2015-07-0023 – 8, chemin Lily-Butters;
 - .4 Demande d'aide financière au Fonds vert de l'Association des propriétaires du Lac-des-Sittelles;
 - .5 Demande de dérogation mineure No 2015-07
- 10. Loisirs et culture**
- 11. Hygiène du milieu**
- 12. Rapport des comités municipaux**
- 13. Rapport des comités communautaires**
- 14. Période de questions**
- 15. Affaires nouvelles**
- 16. Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2015-09-181)

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec mention de l'ajout au point 9.5.

ADOPTÉE

2015-09-182

APPROBATION ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015 (182)

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 août 2015, au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil municipal approuve et adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 août 2015 avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2015-09-183

ADDENDA AU CONTRAT DE SERVICE INFOTECH (183)

ATTENDU QU'il serait souhaitable de faire l'achat d'une banque d'heures auprès d'Infotech afin de bénéficier, à prix réduit, des services d'assistance technique et de formation auxquels le personnel doit recourir pour utiliser efficacement le logiciel SYGEM;

ATTENDU QUE cette banque de 28 heures, offerte par Infotech sous forme d'addenda au contrat de service existant, comporte une dépense de 1 960 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU :

d'autoriser la signature de l'addenda au contrat de service d'Infotech tel que présenté, pour couvrir des prestations d'assistance technique et de formation, moyennant une dépense de 1 960 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2015-09-184

APPROBATION DU BUDGET POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU 25 OCTOBRE 2015 (184)

ATTENDU la démission du conseiller Marc D. Gagnon du poste n° 4 et l'obligation de la municipalité de tenir une élection partielle pour combler la vacance, conformément à l'article 335 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune somme n'a été prévue au budget 2015 pour pourvoir aux dépenses afférentes à une élection;

ATTENDU la nécessité d'embaucher et de rémunérer le personnel essentiel à la tenue de ladite élection.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le budget suivant soit établi pour pourvoir aux dépenses afférentes à l'élection :

Poste de grand livre	Description	Budget
02-140-00-141	Personnel électoral	8 820 \$
02-140-00-340	Publicité pour élections	1 120 \$
02-140-00-670	Fournitures d'élection et dépenses diverses	3 085 \$
		13 025 \$

2. la rémunération du personnel électoral soit fixée, pour chacune des fonctions, selon le tableau suivant :

2015-09-184

Honoraires du personnel électoral :

Fonction		Nombre	Rémunération unitaire	Total
Présidente d'élection		1	1 800 \$	1 800 \$
Secrétaire d'élection		1	1 350 \$	1 350 \$
Adjointe à la présidente d'élection		2	900 \$	1 800 \$
Scrutateur	BVA	3	130 \$	390 \$
	Scrutin	6	160 \$	960 \$
Secrétaire de bureau de vote	BVA	3	90 \$	270 \$
	Scrutin	6	110 \$	660 \$
PRIMO (préposé à l'information et au maintien de l'ordre)	BVA	1	90 \$	90 \$
	Scrutin	2	100 \$	200 \$
Président de la table de vérification	BVA	1	100 \$	100 \$
	Scrutin	2	110 \$	220 \$
Membre de la table de vérification	BVA	2	90 \$	180 \$
	Scrutin	4	95 \$	380 \$
				8 400 \$

Rémunération des membres de la commission de révision (3 et 5 octobre 2015)

Fonction	Taux horaire	Nombre d'heures		
		3 octobre	5 octobre	Total
Présidente d'élection	20 \$	3	3	120 \$
Secrétaire d'élection	20 \$	3	0	60 \$
Adjointe	20 \$	3	3	120 \$
Réviseur	20 \$	3	3	120 \$
				420 \$
Total de la rémunération				8 820 \$

3. les fonds prévus au budget de ladite élection soient puisés à même le poste du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2015-09-185

OFFRE DE SERVICES-CONSEIL DÉPOSÉE PAR LE GROUPE GE POUR UN PROJET DE DIMINUTION DU BILAN DE LA CONSOMMATION DE MAZOUT (185)

ATTENDU l'offre de services conseil déposée par Le Groupe GE visant à améliorer le bilan de la consommation de mazout de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE Le Groupe GE propose d'installer un système biénergie et de remplacer les unités de climatisation par des thermopompes neuves qui procureront à la municipalité une économie de l'ordre de 75 % de sa dépense actuelle en mazout;

ATTENDU QUE l'offre de services, au montant de 3 995 \$, taxes en sus, comprend la gestion complète de la mise sur pied du projet ainsi que la fourniture des pièces et services suivants :

Un dispositif de permutation automatique pour l'alternance des sources de chauffage
Un sélecteur de mode de chauffage manuel pour forcer le chauffage au mazout
Un contrôle pour la permutation au mode mazout en situation de panne
Un contrôle pour la permutation automatique au mode mazout par température extrême
Les instructions de travail pour l'entrepreneur en chauffage pour projet biénergie
Les instructions de travail pour l'entrepreneur en électricité pour projet biénergie
Les instructions de travail pour le ferblantier pour projet biénergie
Les démarches pour obtenir une soumission pour l'installation de deux thermopompes
La description des composantes que nous proposons et les marques
Les contrôles pour constituer un système 3 stages (thermopompe / électrique / mazout)
La mise en marche et les tests usuels
Une assistance technique (1 an)
Les déplacements requis
Une garantie de 1 an sur nos composantes (relais et boîte de contrôle)
Les instructions pour le propriétaire

2015-09-185

ATTENDU QUE la fourniture et l'installation de deux thermopompes ainsi que les travaux d'électricité, matériel et main d'œuvre ne sont pas compris dans la présente proposition;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice financier courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et fait partie intégrante de la présente résolution;
2. l'offre de services-conseil déposée par Le Groupe GE soit acceptée au montant de 3 995 \$, taxes en sus, pour la gestion et la mise sur pied du projet d'installation d'un système de chauffage biénergie à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2015-09-186

AUTORISATION VISANT À RENDRE ACCESSIBLES À LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG LES DONNÉES INSCRITES AU PORTAIL GMR DE RECYC-QUÉBEC (186)

ATTENDU QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 21 janvier 2014;

ATTENDU QUE le PGMR intègre différents indicateurs de suivi pour mesurer l'atteinte des objectifs et que des rapports annuels ainsi qu'un bilan intérimaire doivent être réalisés;

ATTENDU QUE plusieurs données nécessaires à la réalisation de ces rapports sont déjà transmises par les municipalités à Recyc-Québec via le portail GMR afin de calculer la compensation de leurs dépenses admissibles liées à la collecte des matières recyclables;

ATTENDU QUE Recyc-Québec ne peut transférer ces données à une tierce partie sans l'autorisation de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise Recyc-Québec à rendre accessibles à la MRC de Memphrémagog les données inscrites par la municipalité au portail GMR.

ADOPTÉE

2015-09-187

COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES **DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (187)**

Comptes payés après le 3 août

Salaires au net du 2015-08-06	14 667,17
Salaires au net du 2015-08-13	8 037,46
Salaires au net du 2015-08-20	11 358,91
Salaires au net du 2015-08-27	11 307,13
Ministre du Revenu (août)	18 673,23
Receveur général (août)	7 691,50
Bell Canada (hôtel de ville et ligne d'urgence, casernes)	929,90
Hydro-Québec (caserne nord et éclairage public)	747,78
Bell Mobilité (voirie, urbanisme, incendie et communications)	162,56
Monty Sylvestre (recouvrement de taxes et frais juridiques)	216,68
CIBC Visa (équipement bureau, camp d'été et incendie, outils, b-mix et asphalte voirie, marmite camp d'été)	2 204,02
La Capitale Assurances (assurance groupe)	4 630,86
Xerox (location d'équipement, logiciel et copies juillet et août)	2 168,68
PitneyWorks (timbres)	2 299,50
Fonds d'information (avis de mutations juillet)	64,00
Cinéma Magog (A.C.I.E.R.) inc. (sortie camp d'été)	196,06
Ambulance de l'Estrie (transport)	212,50
Corporation jeunesse Memphrémagog (don)	135,00
FarWeb IT (support technique juin et juillet)	685,82
Escapades Memphrémagog (trolley Samedi culturel)	402,41
Carte Rona (outils)	130,06
Guy Martineau (entretien des plates-bandes à l'hôtel de ville)	230,00
Petite caisse (épicerie souper camp d'été, frais éco-centre, divers)	257,50
Les Entretien Ménager LT enr. (nettoyage des chaises, etc.)	415,06
Hélène Langlois (achats comité patrimoine)	27,14
Remboursement de taxes	1 242,52
Remboursement bibliothèque et sports	1 124,00
Personnel (déboursés divers)	80,75
Personnel (déplacements / kilométrage)	4 223,75

Total payé au 8 septembre 2015 94 521,95 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cable-Axion Digital inc. (internet hôtel de ville)	80,43
Mégaburo (papeterie, enveloppes, stylos, etc.)	350,23
Imprimerie Plus (cartes d'affaires)	151,63
Monty Sylvestre (frais juridiques)	8 416,65
MRC Memphrémagog (maintien d'inventaire)	2 069,00
J.P. Cadrin & Ass. Inc. (évaluation)	172,46
Laboratoire d'Analyses SM inc. (analyses d'eau)	192,58
J.C. Morin (raccordement lampes UV, appareils à la caserne nord)	547,98
Pierre Chouinard & Fils (mazout)	547,20
GNR Corbus (entretien été)	319,63
Produits Sany inc. (papier hygiénique et nettoyants)	145,96
Druide Informatique (contrat service Antidote)	187,00
Fonds d'information sur le territoire (avis de mutations août)	45,00
Vitrierie Magog inc. (réparation fenêtre)	258,64
Marché Austin (épicerie, piles équipement incendie et voirie, carte tél. hygiène du milieu)	255,05
Nova Envirocom (sacs à compost/cuisine)	156,65
Joyal Groupe Expert Conseil (bacs bruns 240 l)	698,76

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (service septembre)	50 976,58
Cable-Axion Digital inc. (internet caserne nord)	68,93
Télé-Page (services de téléavertissement)	259,96
Communication Plus (piles télécommunications)	403,55
Felteau Réfrigération (réparation climatisation)	217,88
AréoFeu (entretien borne sèche)	457,14
Pierre Chouinard & Fils (essence et carburant diesel)	1 344,20
Distributions Michel Fillion (montage t-shirt)	91,98
SPA (service août)	320,24
TRANSPORT	
Avizo (étude de réhabilitation chemin North)	2 874,38
Alain Viscogliosi (travaux sondage chemin North)	482,90
Robert St-Pierre (abattage d'arbres ch. North et Lac-des-Sittelles)	264,44
Service d'entretien de lumières (réseau d'éclairage)	3 462,87
Groupe Signalisation Estrie (enseignes)	561,58
Renald Meunier (transport abat-poussières)	758,84
Les Entreprises Bourget (abat-poussières Lac-des-Sittelles)	4 425,15
Terraquavi (piquets)	447,54
G.A.L. Inc. (débroussaillage)	5 090,52
Publiforme (marquage des lignes de rues et stationnements)	2 477,72
HYGIÈNE DU MILIEU	
Laurentide Re/Sources (matières RDD, etc.)	172,81
URBANISME ET ZONAGE	
SCU (révisions de règlements et dossiers urbanisme)	6 991,92
LOISIRS ET CULTURE	
Entreprise LTCA (toilettes chimiques Quai Bryant)	298,94
Memphré en mouvement et maison de la famille (camp d'été-coaching)	148,00
Comma (infographie dépliant écocentre, Austin en fête, accroche-porte, etc)	656,10
CRM (invitations artistes)	61,17
Conseil Régional de l'Environnement (atelier - Blanche Paquette)	50,00
Daphnée Poirier (honoraires Politique MADA)	768,00
FINANCEMENT	
Financière Banque Nationale inc. (capital et intérêts emprunt 09-367)	1 911,23
Financière Banque Nationale inc. (intérêts emprunts 08-354 et 09-366)	101 350,28
Financière Banque Nationale inc. (intérêts emprunt 05-327)	1 475,48
Financière Banque Nationale inc. (intérêts emprunts 06-334 et 07-349)	2 653,08
Financière Banque Nationale inc. (intérêts emprunt 05-329)	1 002,50
AFFECTATIONS	
Constructions Jonathan Robitaille (toiture - caserne)	9 772,88
CONTRATS	
Exc. Stanley Mierzwinski (contrat d'été et nivelage)	26 327,54
Exc. Stanley Mierzwinski (travaux d'été)	3 912,37
Exc. Stanley Mierzwinski (travaux d'été)	5 029,47
Sani-Estrie inc. (contrat matières résiduelles juillet et août)	38 637,39
Groupe Deslandes Fortin (contrat de vidange de fosses septiques)	23 354,30
RIEDSMB (enfouissement juillet)	3 125,78
Régie Inter. Déchets de Coaticook (compostage)	1 522,95
Elizabeth Fancy (concierge août et nettoyeurs)	971,27
Darcy Lachapelle (contrat gazons et surveillance parc)	1 400,00
Total à payer au 3 août 2015	319 774,71 \$

2015-09-187

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **94 521,95 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 8 septembre 2015 au montant de **319 774,71 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit approuvée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 8 SEPTEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 8 septembre 2015.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2015-09-188

PROJET CLÉ EN MAIN POUR L'INSTALLATION D'UN TROISIÈME SITE DE COMMUNICATION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (188)

ATTENDU l'offre de service de Communications Plus pour l'installation d'un troisième site de communication situé dans le nord de la municipalité au Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'offre au montant de 10 195 \$, taxes en sus, est un projet clé en main, comprenant la main-d'œuvre et le matériel suivant :

- Sections de tour additionnelles;
- Livraison des équipements au site;
- Enlèvement de la tour existante à la caserne;
- Installation, fourniture et ancrage des formes;
- Fourniture du béton et polissage de la surface;
- Démontage des formes;
- Installation complète de la tour;
- Installation du câble, des connecteurs et de l'antenne;
- Fourniture du cabinet industriel pour abriter le matériel d'infrastructure;
- Livraison du cabinet et des équipements reliés;
- Installation et mise en marche complète

ATTENDU QUE les travaux d'excavation et de remblai, ainsi que les déplacements ne sont pas compris dans l'offre de service;

ATTENDU l'offre de service de J.C. Morin Inc. au montant de 1 925 \$, taxes en sus, pour le creusage et l'installation d'un poteau et d'une entrée de 200 ampères pour le raccordement à la boîte de communication;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. l'offre de service de Communications Plus au montant de 10 195 \$, taxes en sus, pour l'installation d'un troisième site de communication dans le nord de la

municipalité pour le Service de sécurité incendie soit acceptée, tel que décrite dans la proposition datée du 24 août 2015;

3. l'offre de service de J.C. Morin Inc. au montant de 1 925 \$, taxes en sus, pour le creusage et l'installation d'un poteau et d'une entrée de 200 ampères pour le raccordement à la boîte de communication soit acceptée, tel que décrite dans la proposition datée du 25 août 2015.

ADOPTÉE

2015-09-189

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES IMMEUBLES MUNICIPAUX HIVER 2015-2016 (189)

ATTENDU QUE M. Alain Viscogliosi offre à nouveau ses services de déneigement des immeubles municipaux pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour l'hiver 2014-2015 se chiffrait à 3 789,07 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la municipalité offre à M. Viscogliosi de renouveler le contrat au même montant que pour l'hiver 2014-2015.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller R. Benoit**

ET RÉSOLU :

d'accorder le contrat de déneigement à M. Alain Viscogliosi selon les dispositions suivantes :

1. le stationnement de l'hôtel de ville, l'entrée du garage, la caserne des pompiers, le chalet des sports, les deux terre-pleins et le stationnement à l'intersection des chemins Millington et Nicholas-Austin, au montant de **3 789,07 \$**, taxes en sus;
2. la rémunération au taux de **50 \$** de l'heure pour l'utilisation d'un tracteur équipé d'une pelle et d'une souffleuse pour l'élimination des bancs de neige à la demande de la municipalité;

sous réserve de la signature du contrat ci-joint dont les modalités et conditions sont identiques à celles en vigueur pour l'hiver 2014-2015.

ADOPTÉE

2015-09-190

DÉNEIGEMENT DE L'ENTRÉE ET DE LA STATION DE COMMUNICATION À L'EX-CENTRE BUTTERS ET DES BORNES SÈCHES AINSI QUE LES VALVES POUR LES BORNES SITUÉES SUR LES CHEMINS DES CERFS, NICHOLAS-AUSTIN ET MILLINGTON (190)

ATTENDU QUE M. Alain Viscogliosi offre à nouveau ses services de déneigement de l'entrée de l'ex-Centre Butters et de la station de communication, ainsi que de trois bornes sèches (valves comprises), situées sur les chemins des Cerfs, Nicholas-Austin et Millington pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE la municipalité lui offre de renouveler le contrat au même montant que pour l'hiver 2014-2015, soit la somme de **2 282,68 \$**, taxes en sus, pour le déneigement de l'entrée de l'ex-Centre Butters et de la station de communication, et la somme de **825,47 \$**, taxes en sus, pour le déneigement de trois bornes sèches et leur valve situées sur les chemins des Cerfs, Nicholas-Austin et Millington.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le contrat de déneigement soit accordé à M. Alain Viscogliosi pour un montant total de **3 108,15 \$**, taxes en sus, pour déneiger les deux voies d'accès de l'ex-Centre Butters et la voie menant à la station de communication, ainsi que les trois bornes sèches (valves comprises) situées sur les chemins des Cerfs, Nicholas-Austin et Millington.

ADOPTÉE

2015-09-191

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016 POUR LA CASERNE NORD (191)

ATTENDU QUE M. Martin Thibodeau offre à nouveau à la municipalité d'Austin ses services de déneigement de l'entrée et du stationnement de la caserne nord pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour l'hiver 2014-2015 se chiffrait à 661 \$;

ATTENDU QUE la municipalité offre à M. Thibodeau de renouveler le contrat au même montant que pour l'hiver 2014-2015.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accorde à M. Thibodeau le contrat au même montant forfaitaire que celui de l'hiver 2014-2015 pour le déneigement de l'entrée et du stationnement de la caserne nord, épandage du sable compris lorsque les conditions l'exigent, pour un montant forfaitaire total de **661 \$**, sous réserve de la signature du contrat joint à la présente résolution et dont les modalités et conditions sont similaires à celles de 2015.

ADOPTÉE

2015-09-192

DÉNEIGEMENT DES BORNES SÈCHES, DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ET DU STATIONNEMENT SUR LA ROUTE 112, HIVER 2015-2016 (192)

ATTENDU QUE M. Martin Thibodeau offre à nouveau ses services pour le déneigement des glissières de sécurité et du stationnement sur la Route 112 aux mêmes montants que ceux de 2015;

ATTENDU QUE M. Thibodeau propose une augmentation de 20 \$ pour le déneigement de chacune des bornes sèches tel qu'indiqué ci-dessous :

• Ch. North (Lac Malaga)	246,14 \$
• Ch. North (Lac Gilbert)	263,53 \$
• Ch. North (Shuttleworth)	263,53 \$
• Route 112 (Lac Orford)	263,53 \$
• Rue des Liserons (Domaine Mont-Orford)	246,14 \$
• Ch. Meunier (Domaine Hauteurs d'Austin)	263,53 \$
	1 546,40 \$

et les prix suivants pour les autres éléments du contrat :

- Déneigement de la glissière de sécurité située sur le chemin North devant le lac Gilbert au montant de **347,90 \$**,
- Glissière de sécurité située à l'intersection du chemin North et de la Route 112 au montant de **469.67 \$**,
- Stationnement situé à l'intersection du chemin North et de la Route 112 au montant de **2 504,89 \$**.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil accepte l'offre de service de M. Martin Thibodeau au montant forfaitaire de **1 546,40 \$** pour le déneigement de six bornes sèches et de leur valve, situées sur le chemin du Lac Malaga, la Route 112 au Lac Orford, sur le chemin North au lac Gilbert, à l'intersection des chemin North et Shuttleworth, dans le Domaine du Mont-Orford et dans le Domaine les Hauteurs d'Austin;
2. le conseil accepte l'offre de service de M. Martin Thibodeau pour le déneigement de la glissière de sécurité située sur le chemin North devant le lac Gilbert au montant forfaitaire de **347,90 \$**, de la glissière de sécurité à l'intersection du chemin North et de la Route 112 au montant forfaitaire de **469,67 \$** et du parc stationnement situé à l'intersection du chemin North et de la Route 112, au montant forfaitaire de **2 504,89 \$** ce qui représente un montant total de **4 868,86 \$**.

ADOPTÉE

2015-09-193

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS BISHOP, BRYANT'S LANDING, STATIONNEMENT COMPRIS, LE QUAI BRYANT, PATTERSON, AIRE DE VIRAGE COMPRISE, ET DUFRESNE POUR L'HIVER 2015-2016 (193)

ATTENDU QUE M. Philip Stone offre à nouveau ses services de déneigement à la municipalité d'Austin pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour l'hiver 2014-2015 se chiffrait à **17 205,87 \$**, taxes en sus;

ATTENDU QUE la municipalité offre de renouveler le contrat au même montant que celui de l'hiver 2015.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil accorde à **M. Philip Stone** le contrat de déneigement pour l'hiver 2015-2016 des chemins Bishop, Bryant's Landing, stationnement compris, et le quai Bryant, Patterson, aire de virage comprise, ainsi que le chemin Dufresne pour un montant de 13 230,13 \$ et de 3 975,74 \$ respectivement, ce qui représente un total de **17 205,87 \$**, taxes en sus, sous réserve de la signature du contrat joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

Les conseillers R. Benoit et J.C. Duff s'abstiennent de voter par conflit d'intérêts.

2015-09-194

RÉSOLUTION AUTORISANT LA FERMETURE ET L'ALIÉNATION D'UNE SURLARGEUR DE LA RUE DU LAC-DES-SITELLES (194)

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la fermeture d'une surlargeur de la rue du Lac-des-Sitelles (1388-45), cette parcelle constituant une emprise excédentaire;

ATTENDU QUE le propriétaire riverain est disposé à acquérir cette parcelle afin de régulariser la situation de la marge avant de sa propriété;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle aliénation.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité d'Austin autorise la fermeture d'une parcelle de la rue du Lac-des-Sitelles et autorise l'aliénation de cette parcelle décrite au plan joint en

annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante à M^{me} Carole Ouellette et M. Claude Dumas aux conditions suivantes :

- a) La municipalité ne fournit aucun titre de propriété ou certificat de localisation de cet immeuble, la vente étant faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;
 - b) Le prix de vente s'établit à 25 \$ du mètre carré;
 - c) Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres) sont à la charge exclusive des acquéreurs;
 - d) Les acquéreurs devront procéder, le ou avant le **1^{er} octobre 2015**, à leurs frais et sous la supervision du directeur des Services techniques de la municipalité, à la plantation d'un écran visuel constitué de conifères et autres arbres à croissance rapide, devant être situé sur la partie illustrée en jaune sur le plan joint en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tout contrat ou autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2015-09-195

RÉSOLUTION AUTORISANT LA FERMETURE ET L'ALIÉNATION D'UNE SURLARGEUR DE LA RUE DU LAC-DES-SITELLES ET AUTORISANT L'OUVERTURE DU LOT 1388-69 COMME CONSTITUANT UNE PARTIE DE LA RUE DU LAC-DES-SITELLES (195)

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la fermeture d'une surlargeur de la rue du Lac-des-Sitelles (1388-45), cette parcelle constituant une emprise excédentaire;

ATTENDU QUE le propriétaire riverain est disposé à acquérir cette parcelle et, en contrepartie, à céder en échange une autre parcelle visant le coin de la rue du Lac-des-Sitelles;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle aliénation.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J. Ranger
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité autorise la fermeture d'une parcelle de la rue du Lac-des-Sitelles et autorise l'aliénation de cette parcelle décrite dans un certificat d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Christian De Passillé sous sa minute 10279, cette parcelle étant identifiée comme étant 1388-45 pour une superficie de 81,2 mètres carrés et joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante à M. Jean-François Lécaudé aux conditions suivantes :
 - a) La municipalité ne fournit aucun titre de propriété ou certificat de localisation de cet immeuble, la vente étant faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;
 - b) Le prix de vente est fixé à 1 500 \$;
 - c) Tous les honoraires et frais reliés à cette vente (tels que : arpenteur, notaire, bureau de la publicité et autres) sont à la charge exclusive de l'acquéreur.
2. la municipalité autorise également l'ouverture d'une parcelle pour constituer une partie de la rue du Lac-des-Sitelles à être acquise de M. Jean-François Lécaudé, cette parcelle montrée au certificat d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Christian De Passillé sous sa minute 10279, étant identifiée comme étant le lot 1388-69 pour une superficie de 20,5 mètres carrés, aux conditions suivantes :

- a) La partie 1388-69 de 20,5 mètres carrés est ouverte à toute fin que de droit comme partie de la rue du Lac-des-Sittelles;
 - b) Le vendeur, Jean-François Lécaudé, cède cette partie en échange de la partie 1388-45 susmentionnée.
3. la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tout contrat ou autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

2015-09-196

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2015-07-0023 (196)

ATTENDU la demande de permis n° 2015-07-0023 pour la construction d'un bâtiment accessoire au 8, chemin Lily-Butters;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-4 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 08-363;

ATTENDU QUE la volumétrie satisfait le critère d'évaluation prévu au règlement;

ATTENDU QUE des plantations sont prévues en marge avant et en marge latérale;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur sont les mêmes que ceux du bâtiment principal;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

suite à l'avis favorable du CCU, le conseil municipal autorise l'émission du permis n° 2015-07-0023 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

2015-09-197

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DES SITTELLES (APLS) DANS L'OPTIQUE D'INSTAURER DES MESURES DE CONTRÔLE DES PLANTES AQUATIQUES
(197)

ATTENDU QUE les résidents du secteur du lac des Sittelles s'inquiètent de la dégradation accélérée du lac et de la prolifération des plantes aquatiques à plusieurs endroits dans le lac et près des rives;

ATTENDU QUE le lac des Sittelles présente des signes d'eutrophisation tels : l'envasement du fond, une faible transparence de l'eau et la présence de plusieurs plantes aquatiques;

ATTENDU QUE selon les recommandations du RAPPEL, l'ajout de mesures correctives permettant de contrer la prolifération des plantes aquatiques serait bénéfique pour la sauvegarde du lac;

ATTENDU QU'un inventaire des plantes aquatiques serait réalisé avant la mi-septembre dans le lac des Sittelles, une étape essentielle pour effectuer une demande de certificat d'autorisation (C.A.) auprès du MDDELCC;

ATTENDU QUE le coût du projet s'élève à 5 678,39 \$, taxes incluses, comprenant : la rédaction d'un rapport, l'inventaire des plantes et le dépôt de la demande de C.A. au MDDELCC au montant de 562 \$;

ATTENDU QUE la contribution de l'APLS se chiffre à 2 000,39 \$;

ATTENDU QUE la demande financière au Fonds vert est de 3 678 \$;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement (CCE) est d'avis que le projet est conforme aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser une subvention de 3 678 \$ à l'APLS, pour son projet d'inventaire des plantes aquatiques et d'une demande de C.A. auprès du

MDDELCC, dans l'objectif d'instaurer des mesures correctives pour réduire la présence de plantes aquatiques dans le lac des Sittelles.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller R. Benoit
appuyé par le conseiller A.G. Carrier**

ET RÉSOLU QUE :

Soit accordée à l'APLS une subvention de 3 678 \$, à même l'enveloppe du Fonds vert de la municipalité pour défrayer une partie des coûts des travaux visant le projet d'inventaire des plantes aquatiques et d'une demande de C.A. auprès du MDDELCC, dans l'objectif d'instaurer des mesures correctives pour réduire la présence de plantes aquatiques dans le lac des Sittelles.

ADOPTÉE

2015-09-198

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-07 (198)

ATTENDU la demande de dérogation mineure no. 2015-07 concernant le lot 40 chemin Dufresne pour permettre l'agrandissement et l'ajout d'un troisième étage au bâtiment principal existant alors que le règlement ne permet que deux étages;

ATTENDU QUE la hauteur maximale du bâtiment projeté n'excède pas la hauteur maximale permise de 12 mètres;

ATTENDU QUE la résidence n'est pas visible du Lac Memphrémagog;

ATTENDU QU'EN vertu du Code national du bâtiment du Canada édition 2005, le niveau de l'entrée qui est située sur la façade arrière du bâtiment doit être considéré comme le premier étage;

ATTENDU QUE malgré l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande, le conseil est d'avis que la demande est recevable;

EN CONSÉQUENCE;

**Il est proposé par le conseiller A.G. Carrier
appuyé par le conseiller J. Ranger**

ET RÉSOLU :

que la demande de dérogation mineure no 2015-07 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, malgré l'avis défavorable du CCU.

ADOPTÉE

Le conseiller J.C. Duff s'abstient de voter par conflit d'intérêts.

2015-09-199

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (199)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller R. Benoit, l'assemblée est levée à 20h20

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière